Wallex - Le droit en Wallonie

19 janvier 2016
Arrêté ministériel agréant des organismes d'éducation à la nature et aux forêts et renouvelant certains agréments

Le Ministre de la Nature,
Vu la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, l'article 31 *bis* , inséré par le décret du 28 juin 2001;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 février 2002 relatif à l'agrément des organismes d'éducation à la nature et aux forêts et à l'octroi de subventions pour leurs activités de formation et de sensibilisation au patrimoine naturel wallon;
Vu la demande des ASBL;
Considérant qu'elles réunissent les conditions visées aux articles 3 et 4 de l'arrêté précité;
Vu l'avis favorable de la Commission d'agrément donné en date du 11 décembre 2015;
Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2015 agréant et renouvelant l'agrément d'organismes d'éducation à la nature et aux forêts,
Arrête:

Art. 1er.
L'agrément en tant qu'organisme d'éducation à la nature et aux forêts est accordé aux ASBL citées ci-dessous:

N° d'agrément	**Nom des ASBL**	**Adresse**	**CP**	**Localité**
16/A001	Action environnement Beauvechain	Rue du Moulin à Eau 19	1320	Beauvechain
16/A002	Amitiés marcquoises	Rue du Village 42	7850	Marcq
16/A003	Ardenne et Gaume	Rue de Liège 29	4800	Verviers
16/A004	Association pour la sauvegarde et la promotion des écrevisses indigènes	Rue Hocheporte 5	4910	Theux
16/A005	Atelier environnement	Rue de la Laiterie 5	6941	Tohogne
16/A006	Au Pays de l'Attert	Voie de la Liberté 107	6717	Attert
16/A007	AVES Ostkantone	Worriken 9	4750	Butgenbach
16/A008	Bois Monard de Farciennes	Rue du Calvaire 16	6250	Presles
16/A009	Cercles des Naturalistes	Rue des Ecoles 21	5670	Vierves-sur-Viroin
16/A010	Chouette Nature	Rue Saint-Joseph 65	5670	Frasnes-lez-Couvin
16/A011	Cuisine sauvage	Rue d'Oignies 21	5100	Jambes
16/A012	Domaine de Mozet	Rue du Tronquoy 2	5340	Mozet
16/A013	Ecotopia	Rue d'Angleur 92b	4130	Tilff

16/A014	Grandeur nature	Rue du Cimetière 35	6230	Pont-à-Celles
16/A015	Guide nature des Collines	Rue Gualbert 33	7540	Kain
16/A016	Haute Ardenne	Route de Botrange 137	4950	Robertville
16/A017	IDEF	Rue de Stierlinsart 47	5070	Fosses-la-Ville
16/A018	Jeunes et Nature	Rue d'Edimbourg 26	1050	Ixelles
16/A019	La leçon verte	Rue du Printemps 86	1380	Ohain
16/A020	La Maison de Léaucourt	Chemin des Etangs 12a	7742	Hérinnes-lez-Pecq
16/A021	L'Amusette	Rue Brunehault 33	7022	Mesvin
16/A022	Le Baluchon	Rue de Montigny 29	6000	Charleroi
16/A023	Le Fagotin	Roua 10	4987	Stoumont
16/A024	Les Amis du Parc de la Dyle	Rue des Moulins 10	1390	Archennes
16/A025	NATAGORA/RNOB	Rue d'Edimbourg 26	1050	Bruxelles
16/A026	NATECOM	Rue Jean Jaurès 89	7134	Leval-Trahegnies
16/A027	Nature et Vie Sauvage	Rue Froidefontaine 1	4577	Outrelouxhe
16/A028	Société royale des naturalistes de Charleroi	Rue des Déportés 44	6120	Jamioulx
16/A029	Vert Pomme	Rue du Souvenir 4	6960	Odeigne
16/A030	Virelles Nature	Rue du Lac 42	6461	Virelles

L'agrément est octroyé pour une période de trois ans à compter du 31 décembre 2015.

Art. 2.
L'agrément des associations reprises dans l'arrêté ministériel du 26 juin 2015 agréant et renouvelant l'agrément d'organismes d'éducation à la nature et aux forêts est prolongé jusqu'au 31 décembre 2017.

Namur, le 19 janvier 2016.

R. COLLIN

Wallex - Le droit en Wallonie